



ASSOCIATION DE PENSIONNÉS DE LA CAISSE
DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

1200 Genève

LETTRE D'INFORMATION

Mars 2019

Chères et chers membres de l'APEGE,

La « Lettre d'information », dite de printemps, que vous tenez entre les mains, a été rédigée à mi-février. Elle est envoyée à tous les membres de l'APEGE (env. 6'500) via le courrier qui regroupe les documents suivants :

*- La convocation et l'ordre du jour de l'**Assemblée générale annuelle**, qui se tiendra le **lundi 18 mars 2019**.*

Le PV de l'AG 2018 est accessible sur le site www.apege.ch . Il sera adopté en séance.

- Le compte de profits et pertes pour l'exercice écoulé et le bilan au 31 décembre 2018.

*- L'**appel à cotisation** et la carte de membre 2019, qui permet de bénéficier des prestations culturelles proposées par le Service de la promotion culturelle de la Ville de Genève et par le groupe de l'APEGE « Culture et loisirs », à des tarifs préférentiels.*

*- Le **programme** détaillé des activités 2019 préparées par le groupe « **Culture et loisirs** » et les bulletins d'inscription.*

Je vous souhaite bonne lecture et vous adresse mes bien cordiaux messages.

Georgette Pugin, Présidente de l'APEGE

Effectif de l'APEGE à la hausse

Au cours de l'exercice 2018, 1703 demandes d'adhésion sont parvenues à l'APEGE, par voie postale ou électronique, et ont été traitées dans un délai raisonnable. Ce sont finalement 1525 nouveaux adhérents, à jour avec la cotisation, qui sont entrés à l'Association. .

Le fichier électronique a bénéficié des nombreuses réponses reçues, lesquelles ont permis d'actualiser les données des membres et de diminuer les erreurs d'adressage.

Au 31 décembre, l'APEGE était forte de 6564 membres, compte tenu des décès, des démissions, des personnes non retrouvées suite à un retour de courrier, ou des exclusions de membres ayant omis de payer leur cotisation deux années consécutives (2017 et 2018).

Le logiciel auquel l'APEGE fait appel pour gérer la base de données commence à dater et montrer ses limites. Un groupe de réflexion va se constituer pour trouver un accès à un logiciel plus performant, en adéquation avec les besoins de l'Association.

Un montant proche de CHF 9'500.- a été versé cette année en plus des cotisations. Le Comité tient à remercier les membres de tous ces petits dons qui ont fait une grande rivière.

Avenir des retraites, où en est-on ?

Situation compliquée : 3 lois adoptées par le Grand Conseil et 3 référendums lancés

- Loi 12228 défendue par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat de Genève - Combattue par le référendum lancé par le PLR.

- **Loi 12404** défendue par le Conseil d'Etat - Combattue par le référendum lancé par le Cartel intersyndical

- **IN 168** Initiative populaire cantonale 168 "Sauvegarder les rentes en créant du logement" lancée conjointement par le Cartel intersyndical et l'Asloca.

Loi acceptée par le Grand Conseil le 24 janvier 2019.- Combattue par le référendum déposé par le PDC, avec échéance au 13 mars 2019.

Après l'étape franchie le 11 février, place à la campagne électorale

A l'issue du délai référendaire du 11 février, 10'165 signatures ont été déposées par le Cartel contre le projet de loi 12404, et 8815 signatures ont été déposées par le PLR contre le projet de loi 12228. Comme nous l'avons annoncé dans le message relatif au référendum « Non à la baisse des retraites du secteur public », l'APEGE développera les arguments en faveur de la primauté des prestations au cours de la campagne électorale qui vient de s'ouvrir afin de départager par le vote les projets de loi 12228 et 12404.

Pourquoi les retraites ne sont-elles pas indexées ?

Les membres se manifestent régulièrement à propos des retraites qui ne bougent plus depuis plusieurs années. Les bénéficiaires voient leur pouvoir d'achat s'éroder avec le temps. Les retraités sont représentés comme des privilégiés avec la garantie de leur pension. C'est oublier que, depuis la fusion, ils contribuent par la non indexation des retraites à l'effort des actifs pour retrouver l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance.

Un constat : depuis 2013 jusqu'à ce jour, les retraites n'ont pas été indexées. Le Comité de la CPEG communique chaque année dans la lettre d'information papier CPEG INFO la décision prise de la non indexation des retraites et la commente. En juin 2018, on pouvait lire dans le CPEG INFO/09 : « En application du *Règlement général de la CPEG* (art. 64 du RCPEG), le Comité de la CPEG a décidé de ne pas indexer les pensions en 2018. Cette décision repose d'une part sur la faible progression (+ 0.7%) de l'indice genevois des prix à la consommation d'octobre 2016 à octobre 2017, étant également précisé que l'indice cumulé depuis la création de la CPEG se situe à -0.4%. Le second élément pris en compte est la préoccupation du Comité concernant l'équilibre financier de la Caisse, qui l'a déjà contraint à élever d'une année l'âge pivot dès le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux retraités et qui pourrait l'amener à prévoir d'autres baisses de prestations pour les assurés actifs (2^e train de mesures structurelles, si aucune décision de recapitalisation n'est prise au 31 mai). A relever : La prime d'assurance maladie, qui ne cesse d'augmenter, n'entre pas dans le calcul de l'indice des prix à la consommation.

En bref : Le Comité de la CPEG décide de l'indexation des pensions (art. 46 de la loi instituant la CPEG). Cette décision est prise dans la limite des possibilités financières de la Caisse (art. 64 du RCPEG). Elle est communiquée sur la page d'accueil du site/sur le CPEG INFO.

Ajoutons que les mesures d'assainissement décidées par le Comité de la Caisse en cas de découvert temporaire ne peuvent réduire les pensions en cours et les prestations de sorties acquises (art. 62 du RCPEG).

APEGE Culture : poste laissé vacant à repourvoir,

Après avoir rempli pendant plusieurs années la charge de répondante auprès du Service culturel de la Ville de Genève dont l'APEGE est partenaire et bénéficie de billets de spectacles à prix réduits, Madame Humbert a souhaité quitter cette fonction au 30 juin 2019. Un appel est lancé pour repourvoir ce poste. Manifestez votre intérêt en prenant contact au plus vite par voie électronique : admin@apege.ch Toutes les informations vous seront fournies et du temps accordé pour le passage du témoin.

Samuel Cornuz
Vice-Président

Georgette Pugin
Présidente

Robert Pattaroni
Vice-Président